



Délibération n°2023-I-8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2023**

**OBJET : Fixation du tarif de restauration scolaire pour l'année scolaire 2023-2024**

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Représentés	5
Votants	17

Vote du conseil municipal	
POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

L'an deux mil dix-vingt-trois, le six avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente et un mars deux mille dix-vingt-trois, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire.

**Etaient présents :** Jacques GOMBAULT, Maria-Alexandra GONCALVES, Gérard MARTY, Michel VANIER, Olivier TAIPINA, Lucie PIZZONERO, Martial DUMONT, Michel CARON, Mylène HUEBRA, Frédéric DUBOZ, Marie-Pierre BERDA, Christian SELAME,

**Etaient absents représentés :**

Catherine LOMBARD est représentée par Maria-Alexandra GONCALVES  
Violetta DUAULT est représentée par Michel VANIER  
Yannick TURMEL est représenté par Lucie PIZZONERO  
Christelle VALETTE est représentée par Jacques GOMBAULT  
Matthieu HERLIN est représenté par Gérard MARTY

**Etaient absents excusés :** Adelette WANET

**Etaient absents non excusés :** Gaëlle LEQUENNE.

Monsieur Gérard MARTY, Maire Adjoint chargé des finances, propose à l'assemblée, suite aux avis des commissions des finances et des écoles, d'augmenter le tarif applicable à la restauration scolaire, pour l'année scolaire 2023-2024.

Il propose de fixer le prix du repas à 4,50€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**FIXE, à l'unanimité,** le tarif applicable à la restauration scolaire à 4,50€ par repas et par enfant,  
**DIT** que ce tarif entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023.  
**DIT** que les recettes correspondantes seront imputées au budget à l'article 7067.

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.



Le Maire,

Jacques GOMBAULT

Certifié exécutoire	
Compte tenu de la transmission en Préfecture le	13 AVR. 2023
Et de son affichage ou publication le	13 AVR. 2023

